



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

MODE OPERATOIRE
GESTION DES MATERIELS
ET DE LA LOGISTIQUE

MO ML SIN AUT 01

A-OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce mode opératoire détaille les modalités de rédaction des constats européens d'accidents impliquant un véhicule du S.D.I.S.

B-DOCUMENTS ET PROCESSUS DE REFERENCE

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

- Constat européen d'accident.

2. PROCESSUS DE REFERENCE

- Processus de gestion des sinistres automobiles.

C-DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- Néant

D - DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE

NB : Dans le cas où un véhicule du SDIS percute un bâtiment du SDIS, se référer au processus de gestion PSIB DEP BAT 01

Le constat européen d'accident est composé de 2 feuilles séparables destinées à l'assureur.

Le Constat Amiable

- Utilisez le constat amiable en cas d'accident. S'il y a un blessé, alertez la Police ou la Gendarmerie, mais remplissez le constat amiable si vous le pouvez.
- N'utilisez **qu'un seul constat pour les deux véhicules** (en cas de carambolage, établissez un constat avec chacun des véhicules vous ayant percuté) ou que vous avez percuté.
- Servez-vous d'un **stylo à bille** de préférence à l'encre noire (le double sera plus lisible).
- **Signez au bas du recto et faites signer l'autre partie (Ne signez que si vous êtes d'accord).**



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

MODE OPERATOIRE
GESTION DES MATERIELS
ET DE LA LOGISTIQUE

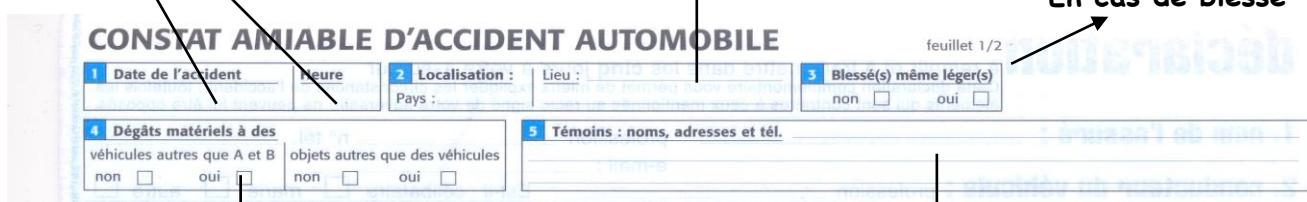
MO ML SIN AUT 01

- Chaque conducteur garde un exemplaire du constat. **N'ajoutez rien au recto après séparation des 2 exemplaires.**

E-RESPONSABILITES

	Fonction	Grade - Nom - Prénom
Création	responsable de la gestion des sinistres	Gestionnaire des sinistres
Suivi des mises à jour	responsable de la gestion des sinistres	Gestionnaire des sinistres

1. LE RECTO DU CONSTAT :

Date et heure de l'accident	Lieu exact (N° voie, nom de voie, dpt et commune)	En cas de blessé
		
En cas de collision en chaîne		L'équipage du véhicule ne peut être témoin

La rubrique témoins

Seuls les témoins dont les coordonnées figurent dans cette rubrique pourront être pris en considération. Les témoignages des conjoints, des membres de la famille, **des personnes transportées dans les véhicules impliqués ne peuvent pas être retenus.**

Les circonstances

17 circonstances sont prévues : cochez la ou les cases correspondant à votre situation (Cases de gauche pour le véhicule A et cases de droite pour le véhicule B).



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

MODE OPERATOIRE
GESTION DES MATERIELS
ET DE LA LOGISTIQUE

MO ML SIN AUT 01

Très important : totalisez le nombre de cases marquées d'une croix.
Certains cas litigieux peuvent entraîner des responsabilités partagées
Les croix représentent les renseignements les plus importants.
Elles sont indispensables et seront retenues en priorité avant les écrits.
NE LES NEGLIGEZ PAS !!
NE SIGNEZ QUE SI VOUS ÊTES D'ACCORD

Attention, heurtait signifie « a heurté » et non « heurté par »

Cochez s'il y a changement de direction, mais non si la route fait une courbe

12. CIRCONSTANCES

- ↓ Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis ↓
- A** **B**
- 1 * en stationnement / à l'arrêt 1
 2 * quittait un stationnement / ouvrait une portière 2

 3 prenait un stationnement 3
 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre 4
 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre 5
 6 s'engageait sur une place à sens giratoire 6
 7 roulait sur une place à sens giratoire 7

 8 heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file 8

 9 roulait dans le même sens et sur une file différente 9

 10 changeait de file 10
 11 doublait 11
 12 virait à droite 12
 13 virait à gauche 13
 14 reculait 14
 15 empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse 15
 16 venait de droite (dans un carrefour) 16
 17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge 17
- ← indiquer le nombre de cases →

9 Conducteur (voir permis de conduire)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Pays :

Tél. ou e-mail :

Permis de conduire n° :

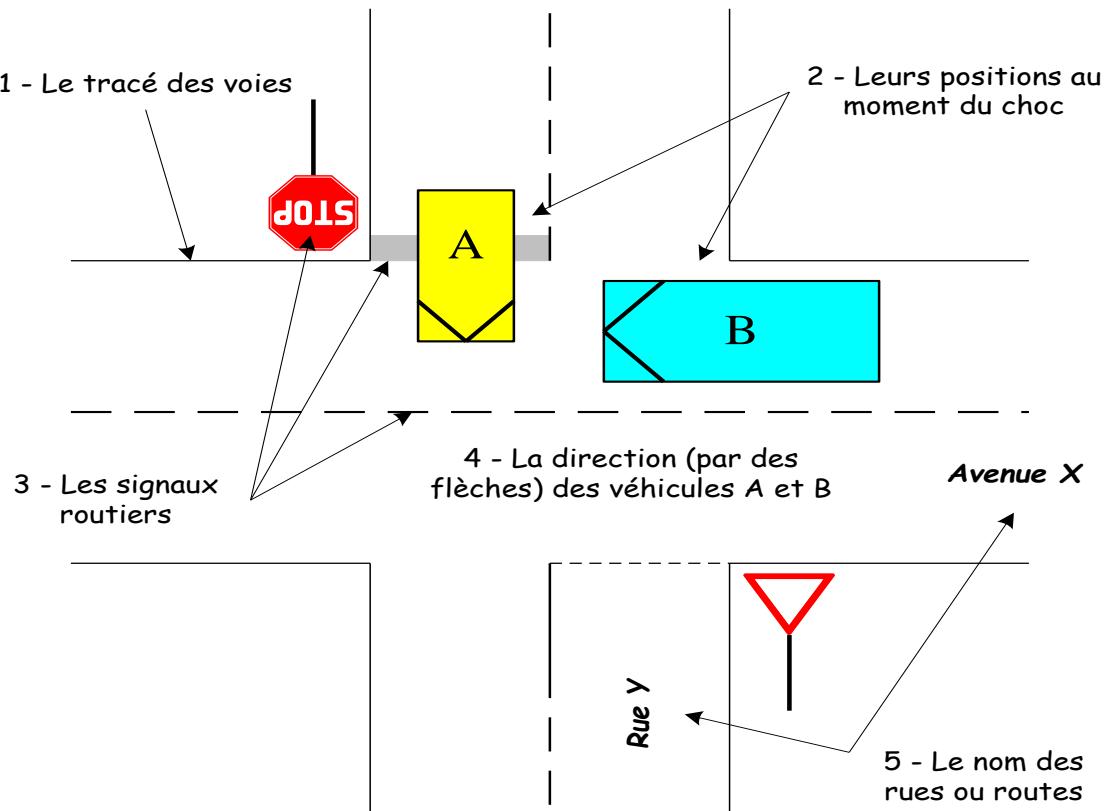
Catégorie (A, B, ...) :

Permis valable jusqu'au :

Indiquer l'adresse de son affectation (CIS, service...).

Le croquis

- Matérialisez surtout le milieu et le bord de la chaussée.
- N'oubliez pas d'indiquer la signalisation, même au sol et le nom des rues.
- Identifiez les véhicules A et B sur le croquis et leur sens de circulation.
- Attention ! Faites figurer la position des véhicules au moment du choc et non pas après le choc.

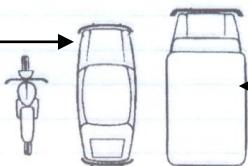


Indiquer l'endroit initial du choc par une seule flèche.

La rubrique point de choc initial et dégâts apparents

VU, VTU,
VL, VSAV et
tous engins
de moins de
3.5T

10 Indiquer le point de choc
initial au véhicule A
par une flèche →



FPT, EPS, VSR ...
Et tous engins de plus
de 3.5T

Indiquer par une seule
flèche le 1^{er} choc subi
et 1 seule flèche

11 Dégâts apparents
au véhicule A :

Rester général : Capot, aile, portière ..., Préciser AV, AR

Notez : « mécanique et carrosserie sous réserve de démontage »

La rubrique Observations

14 Mes observations :

.....
.....
.....

Accident en intervention inscrire dans la case « Mes Observations » :

- Si les avertisseurs sonores et lumineux sont en fonction lors de l'accident, vous devez mentionner dans la case : « **Utilisation des avertisseurs sonores (2 tons) et lumineux (rampes et gyrophares)** ».

Cette rubrique peut servir à :

- contester les indications portées par l'autre conducteur,
- compléter la description des circonstances de l'accident,
- formuler des remarques particulières,
- préciser si le tiers refuse de remplir ou de signer le constat ou s'est enfui.



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

MODE OPERATOIRE GESTION DES MATERIELS ET DE LA LOGISTIQUE

MO ML SIN AUT 01

Vous pouvez indiquer également, dans cette rubrique, des précisions complétant les autres déclarations, exemple : l'autre conducteur roulait en sens interdit, faisait demi-tour, stationnait en double file, n'avait pas respecté un stop ou empiétait sur une ligne continue etc.

NB : Le constat amiable ne tient pas compte des facteurs de vitesse, d'éclairage ou de surcharge qui sont parfois sources de responsabilité. Par exemple, une observation établissant que l'un des automobilistes arrivait à "vive allure" ne sera pas prise en compte à moins qu'elle ne soit corroborée par un relevé radar. En l'absence de mesure objective, cette information n'aura pas d'incidence sur la détermination des responsabilités

Si l'autre conducteur refuse de signer le constat, ou de le remplir, ou s'il s'enfuit :

- relevez le numéro d'immatriculation, la marque et le type de véhicule
 - remplissez votre partie du constat en notant tous les éléments concernant les circonstances,
 - s'il y a un témoin, inscrire son identité et ses coordonnées.
 - **ne peuvent être témoin que des personnes extérieur au véhicule concerné.**

La signature du constat

15 Signature des conducteurs 15

A

B

Attention

La signature du constat amiable vous engage sur l'ensemble des indications qu'il comporte, y compris celles qui concernent l'autre conducteur.

Avant de signer le constat, vérifiez que le n° d'immatriculation indiqué par l'autre conducteur correspond bien à celui de son véhicule.



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

**MODE OPERATOIRE
GESTION DES MATERIELS
ET DE LA LOGISTIQUE**

MO ML SIN AUT 01

La saisie du Verso est obligatoire

2. LE VERSO DU CONSTAT :

A remplir impérativement

Exemple :
F.M.O.G.P. 01 : 19 T
F.P.T. 05 : 14,50 T
C.C.F.2 46 : 7,85 T

**A remplir impérativement en cas
de blessé(s) déclaré(s) au recto**

REQUETE à remplir et à transmettre dans les **cinq** jours à votre assureur
Cette déclaration complémentaire vous permet de mieux expliquer les circonstances de l'accident : toutefois les détails qui sont contraires à ceux mentionnés au recto signé de votre adversaire ne peuvent lui être opposés.

1. nom de l'assuré : **S.D.I.S** profession **n° tél. 01.78.05.46.00**
e-mail :

2. conducteur du véhicule : profession
Est-il le conducteur habituel du véhicule ? **OUI** **NON** **X** Réside-t-il habituellement chez l'assuré ? **OUI** **NON** **X**
Est-il salarié de l'assuré ? **OUI** **X** **NON** Sinon à quel titre conduisait-il ?

3. circonstances de l'accident :
(à préciser dans tous les cas même si un procès-verbal de gendarmerie ou un rapport de police a été établi).
Motif du déplacement

4. A-t-il été établi un procès-verbal de gendarmerie **OUI** **NON** **un rapport de police** **OUI** **NON**
une main-courante **OUI** **NON** Si oui : Brigade ou Commissariat de

5. véhicule assuré : lieu habituel de garage **CIS ou service**
EXPERTISE des DÉGÂTS : **Réparateur chez qui le véhicule sera visible**
tél. : fax : e-mail :
Quand ?
- a été volé, indiquer son numéro dans la série du type (voir carte grise).
- est gagé ou fait l'objet d'un **contrat de location** (ou crédit-bail) : nom et adresse de l'organisme concerné
Si le véhicule
- est un **poids lourd** : poids total en charge
- était attelé à un autre véhicule (fractant ou remorqué) au moment de l'accident, indiquer le poids total en charge :
Nom de la Société qui l'assure : n° de contrat dans la Société :

6. dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B (nature et importance ; nom et adresse du propriétaire) :

7. blessé(s) NOM
Prénom :
Age :
Adresse :
Téléphone :
Profession :
Situation au moment de l'accident (conducteur, passager du véhicule A ou B, cycliste, piéton) :
Portait-il casque ou ceinture ?
1^{er} soins ou hospitalisation à :
Nature et gravité des blessures :
A le 20 Signature de l'assuré : **A**

Le délai d'envoi maximal des documents au service Maintenance du Grpt Technique est de 2 Jours pour Vol et de 5 Jours pour accident.



REDACTION D'UN CONSTAT AMIABLE EUROPEEN D'ACCIDENT

**MODE OPERATOIRE
GESTION DES MATERIELS
ET DE LA LOGISTIQUE**

MO ML SIN AUT 01

F-DESTINATAIRES

- Membres du CODET
- Chefs CIS

G-HISTORIQUE DES MISES A JOUR

Version	Date	Objet et raison de la mise à jour
1	28/11/08	➤ Création du document
2	06/01/09	➤ Changement d'assureur du SDIS
3	30/06/11	➤ Changement de grade du responsable du suivi des mises à jour et de l'instance COPIL transformée en CODET
4	03/02/2016	➤ Modification du document suite au changement de la procédure Assurance bâtimentaire du SDIS
5	02/01/2018	➤ Précision apportée dans la rubrique « mes observations » au recto du constat